



Ville de Châteauneuf-sur-Charente

Membres en exercice : 27

Membres présents : 18

Suffrages exprimés : 22

Délibération N° 2023-124
Conseil Municipal du 20 Décembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 14 DÉCEMBRE 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LÉVESQUE - B. LAFAYE - M. VILLÉGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - K. PERROIS - S. BROUILLET - W. BOURGEAU - A. DUBRUN - F. GUIRAO - H. ROSARIO - S. RAYNAUD - J. MARTINEAU - P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à JL LÉVESQUE - G. MIGNON donne pouvoir à B. LAFAYE - JP DESLIAS donne pouvoir à W. BOURGEAU - E. PILLARD-CLÉMENTEL donne pouvoir à S. RAYNAUD

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI - G. MIGNON - G. MICHELY - JP DESLIAS - E. PILLARD-CLÉMENTEL - P. BERTON - C. RAFIN - S. BUTET

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT : S. DELIMOGE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : H. ROSARIO

PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi du 6 août 2019 n° 2019-828 de transformation de la fonction publique territoriale et notamment son article 5 portant obligation pour les collectivités locales d'élaborer annuellement un Rapport social Unique (RSU ex : bilan social) ;

CONSIDÉRANT l'accompagnement proposé par le centre de gestion de la Charente dans la réalisation du rapport social unique ;

CONSIDÉRANT la présentation du rapport social unique à la commission municipale finances/ressources humaines le 7 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la présentation du rapport social unique au Comité Social Territorial le 5 décembre 2023 ;

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de la présentation du rapport social unique pour l'exercice 2022 tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Le RSU sera publié sur le site internet de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LÉVESQUE